



MONTMARTRE REAL ESTATE

SAS au capital de 17500 € - RCS Paris 492 248 802

Siège social : 110 rue Caulaincourt 75018 Paris

Tél : 01 42 57 12 10 - E-mail : paris18montmartre@laforet.com>

Ventes – Barème à compter du 01/01/2018

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 00.000 à 50.000€	4.166€	5.000€
De 50.000 à 80.000€	5.416,66€	6.500€
De 80.000 à 125.000€	7.916€	9.500€
De 125.000 à 160.000€	10.833,33€	13.000€
De 160.000 à 400.000€	5,83%	7%
De 400.000 à 600.000€	5%	6%
De 600.000 à 900.000€	4,16%	5%
Au-delà de 900.000€	3,33%	4%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR8549224880200026 – Titre professionnel: Agent immobilier– Carte professionnelle n° CPI 7501 2016 000 017 623 délivrée par la préfecture/le CCI de PARIS(75) –
Activité : Transaction - Garantie financière Transaction : CEGC 16 rue Hoche Tour Kupka B – TSA
39999 92919 La Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



MONTMARTRE REAL ESTATE

SAS au capital de 17500 € - RCS Paris 492 248 802

Siège social : 110 rue Caulaincourt 75018 Paris

Tél : 01 42 57 12 10 - E-mail : paris18montmartre@laforet.com>

Locations – Barème à compter du 01/01/2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : 5% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

25% TTC du loyer annuel, soit 30% TTC à la charge du PRENEUR.

Commerciaux :

25% HT du loyer annuel, soit 30% TTC à la charge du PRENEUR

N° TVA intra-communautaire : FR8549224880200026 – Titre professionnel: Agent immobilier– Carte professionnelle n° CPI 7501 2016 000 017 623 délivrée par la préfecture/le CCI de PARIS(75) –
Activité : Transaction - Garantie financière Transaction : CEGC 16 rue Hoche Tour Kupka B – TSA 39999 92919 La Défense Cedex - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.
